

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le quatrième (4^e) jour du mois de mars 2024 à 18 h 30 au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Michel Kowalew et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire-suppléant Claude Poulin.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay étant absent.

Assistent également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster et monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.

Une première période de questions réservée au public débute à 18 h 31 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 24-03-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption

Rés # 24-03-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2024

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2024, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 24-03-03 COMPTES

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- C2409524 à C2409568, L2400003 à L2400006 et P2400075 à P2400115	624 167,28 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	48 157,59 \$
- Frais de déplacement	80,11 \$
TOTAL	672 404,98 \$

Rés # 24-03-04 PORTABLE POUR LA MAIRIE – AMENDER LA RÉOLUTION N° 22-06-06

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution N° 22-06-06 afin que le coût d'achat du portable qui sert au maire doit entièrement défrayé par la Municipalité.

Que le montant de 200 \$ versé par le maire à cet effet, lui soit remboursé et que la facture produite le 18 août 2022 (CRF2200352) soit annulée.

Rés # 24-03-05 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 292

Avis de motion est donné par la présente, par madame Martine Tremblay, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 292, relatifs aux frais de déplacement des employés et des élus municipaux.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Rés # 24-03-06 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023 EN SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le *Bilan annuel des actions en sécurité incendie de l'année 2023 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Siméon*. Que monsieur Gerald Bouchard, directeur général adjoint, est autorisé à signer ledit rapport.

c. c. Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est

Rés # 24-03-07 EMBAUCHE DE NOUVEAUX POMPIERS PERMANENTS SUR APPEL

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'embauche de deux (2) nouveaux pompiers permanents sur appel, soit madame Claude Caron et monsieur Maxime Breton.

Rés # 24-03-08 « PROGRAMME PRABAM » - ACHAT D'ENTREPÔTS POUR LE GARAGE MUNICIPAL

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de trois (3) entrepôts pour le garage municipal selon l'offre déposée par l'entreprise « Monsieur Conteneur », le 19 décembre 2023, au coût de 43 950 \$ (plus taxes). La dépense totale incluant l'installation, estimée à 50 000 \$, étant absorbée par le « Programme PRABAM » pour 35 455 \$ et le solde sera puisé à même le surplus non affecté.

**Rés # 24-03-09 POLITIQUE SUR LES RALENTISSEURS DE VITESSE DE TYPE
« DOS D'ÂNES »**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption de la « Politique sur les ralentisseurs de type « dos d'âne », présentée séance tenante par madame Sylvie Foster, directrice générale et greffière-trésorière.

**Rés # 24-03-10 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 291, MODIFIANT LE
RÈGLEMENT SUR LES TARIFS D'AQUEDUC POUR LES
IMMEUBLES NON RÉSIDENITIELS EN VUE DE TARIFER CEUX-
CI AU VOLUME D'EAU UTILISÉ EN MÈTRES CUBES**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du règlement N° 291, en vue de tarifer les immeubles non résidentiels selon le volume d'eau utilisé en mètres cubes.

Qu'une copie dudit règlement soit acheminée au MAMH en vue de faire approuver notre bilan sur la stratégie d'économie de l'eau potable 2022.

**Rés # 24-03-11 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
N° 293**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Michel Kowalew, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 293, relatif aux modalités de branchement, à la régie et à l'administration des différents réseaux municipaux de distribution d'eau potable et du réseau d'égout et abrogeant le règlement N° 27.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Rés # 24-03-12 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « 24-01 »

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 23 février 2024 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure « 24-01 » aux fins de réputer conforme les localisations d'une remise et d'un gazebo dans la cour avant, alors que les articles 6.2.7 et 6.2.9 du règlement de zonage numéro 196 stipule que ces constructions ne doivent pas être érigées dans la cour avant.

Rés # 24-03-13 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « 24-02 »

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 23 février 2024 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure « 24-02 » aux fins de réputer conforme un lot situé en bordure de la route 138 (rue Saint-Laurent), à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, d'une largeur de 47,88 mètres, alors que l'article 4.7 du règlement de lotissement numéro 197 stipule que la largeur minimale selon le type de corridor routier, soit CR2, doit avoir une largeur minimale de 50 mètres.

Rés # 24-03-14 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE QUATRE (4) MEMBRES SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire les mandats de madame Diane Dufour, ainsi que celui de messieurs Serge Bouchard et Michel Kowalew comme membres de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 2 mars 2026, selon les mêmes conditions que celles édictées à la résolution numéro "05-03-11" et le règlement numéro 17. Un poste représentant les citoyens reste à combler.

Rés # 24-03-15 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION D'UN PAVILLON D'ACCUEIL DANS LE PARC MUNICIPAL DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'appel d'offres publique relativement à la construction d'un pavillon d'accueil dans le Parc municipal de Baie-des-Rochers.

Rés # 24-03-16 VENTE DE BIENS SAISIS PAR JUGEMENT

ATTENDU QUE le 1^{er} novembre 2022, l'Honorable Juge Denis Jacques, de la Cour supérieure du Québec, rendait un jugement (240-17-000496-212), de par lequel, il est cité au paragraphe 29 :

« PERMET à la demanderesse (en l'occurrence la Municipalité de Saint-Siméon) de procéder à l'enlèvement des véhicules automobiles, roulottes, véhicules récréatifs et autres objets entreposés en contravention du Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Siméon se trouvant sur l'immeuble et d'en disposer de façon conforme aux lois et règlements applicables, ce qui inclut d'en disposer dans un lieu approprié à l'extérieur de l'immeuble »;

ATTENDU QUE le 2 novembre 2022, l'Honorable Juge Denis Jacques, de la Cour supérieure du Québec, rendait un jugement (240-17-000499-224), de par lequel, il est cité au paragraphe 14 :

« *PERMET à la demanderesse (en l'occurrence la Municipalité de Saint-Siméon) de disposer des objets qu'elle trouvera sur l'immeuble au même titre que si elle en était propriétaire* »;

ATTENDU QUE les propriétaires des biens saisis, situés sur les immeubles respectivement situés sur les lots 5 728 342 et 5 728 355, furent avisés, par huissier dans les délais prescrits, de la procédure que la Municipalité de Saint-Siméon voulait entamée;

ATTENDU QUE les délais pour nettoyer les terrains visés et d'y enlever les véhicules et nuisances qui y étaient entreposés sont arrivés à échéance et que la situation n'a été régularisée ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a donc procédé à la saisie de tous les biens entreposés sur les lots 5 728 342 et 5 728 355 ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la vente des biens saisis lors de l'exécution desdits jugements rendus par la Cour supérieure du Québec, à l'entreprise «S. Larno », pour une somme totale de 12 500 \$, comprenant entre autre :

- un camion GMC model Brigadier 1989 (NIV-1GDV9C4Z2GV529139) ;
- un motorisé est Gulf Stream model 8356 CRE 2003 (NIV - 4UZAAHaK44CM64022).

Que madame Sylvie Foster, directrice générale est autorisée à signer les documents nécessaires pour toute transaction.

Rés # 24-03-17 PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO N° 4 – CONSTRUCTION DU NOUVEAU BÂTIMENT D'ACCUEIL DE LA HALTE DES BOULEAUX

ATTENDU QUE la firme *PointCo inc.* nous a soumis, le 20 février 2024, le décompte progressif N° 4, relativement aux travaux de construction d'un nouveau bâtiment d'accueil de la Halte des Bouleaux, au montant de 72 186,77 \$;

POUR CES MOTIFS sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède, suite à la recommandation de la « Fédération québécoise des Municipalités (FQM) », reçue le 29 février 2024, au paiement à l'entreprise *PointCo inc.* du montant ci-dessus mentionné, représentant le « décompte numéro 4 ».

Rés # 24-03-18 APPEL DE CANDIDATURES POUR L'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AU CAMPING

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel de candidatures visant l'embauche d'un *préposé à l'entretien au camping municipal*. Les exigences seront celles établies dans notre « Politique sur les conditions d'emploi 2022-2026 ».

Rés # 24-03-19 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DU « CAMP DE JOUR »

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une modification à la Politique du *Camp de jour*, modifiant l'âge minimal d'admission d'un enfant passant de 4 à 5 ans au 1^{er} juin de l'année en cours.

Qu'une dérogation sera accordée aux jeunes ayant fréquenté la maternelle 4 ans.

Rés # 24-03-20 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

-	CECC, Gala réussite	25,00 \$
-	Fondation de l'Hôpital de La Malbaie, tournoi de golf	25,00 \$
-	COMUR, cotisation 2024	147,52 \$

Rés # 24-03-21 MOTION DE REMERCIEMENTS À MADAME NADA TREMBLAY

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir à madame Nada Tremblay, une motion de remerciements pour tout le travail qu'elle a accompli pendant qu'elle occupait un poste au sein du « Comité consultatif d'urbanisme (CCU) » de la Municipalité de Saint-Siméon.

CORRESPONDANCE :

- **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**
 - o Soutien et accompagnement aux élus en gestion municipale.
 - o Accusé de réception de notre demande d'assistance technique pour une étude de regroupement avec la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, du TNO de Sagard et d'une partie du TNO de Mont-Élie.

- **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**
 - o Formation des membres du CCU et des membres du comité de démolition.
 - o Autorisation pour un élu d'avoir un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la municipalité impliquant un commerce de proximité ou un fournisseur de services.

- **CRE-CAPITALE-NATIONALE**

- Remerciements pour notre engagement pour la biodiversité.

Une période de questions réservée au public débute à 19 h 05 et prend fin à 19 h 07.

Rés # 24-03-22 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 10.

Moi, Claude Poulin, maire-suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Claude Poulin
Maire suppléant

Sylvie Foster
Directrice générale